

50 millions d'euros pour les acteurs économiques et les emplois

La Métropole et la Ville de Montpellier engagent de manière collaborative, avec les acteurs économiques locaux, le renforcement et la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter l'impact de la crise.



PHILIPPE SAUREL,
président de Montpellier
Méditerranée Métropole
et maire de la Ville
de Montpellier.

Quelles sont vos priorités d'action depuis le début de cette crise sanitaire ?

La santé des habitants du territoire et le maintien de notre vitalité économique sont deux préoccupations de tous les instants. Chaque jour, la Ville, le CCAS et la Métropole de Montpellier multiplient les actions de soutien et d'accompagnement pour que tous les habitants et les acteurs du territoire traversent cette période très compliquée en préservant leur santé et, autant que possible, leur outil de travail. Comme pour la santé, les mesures pour soutenir l'économie doivent être accompagnées d'une indispensable dimension humaine.

Quelles ont été vos principales décisions pour l'économie ?

Grâce au plan de soutien des acteurs économiques du territoire, la Métropole et la Ville de Montpellier proposent aujourd'hui un panel de mesures exceptionnelles, complémentaires des dispositifs gouvernementaux et régionaux pour limiter l'impact de la crise à court et à

moyen terme. Notre objectif est de soulager les trésoreries des entreprises, mais aussi de créer les conditions pour que le redémarrage de l'activité puisse se faire de manière optimale. Grâce à une saine gestion des deux collectivités, cet engagement fort se traduit d'ores et déjà par un budget de 50 millions d'euros consacrés au soutien de l'économie et de l'emploi. Il doit être mis en perspective du montant pluriannuel d'investissement Métropole et Ville (2020-2022) qui est de 1,3 milliard d'euros.

Quels types d'aides financières ont été mises en place ?

Sept types d'aides sont déjà opérationnelles : l'exonération des taxes, des redevances et des loyers pour les entreprises hébergées dans le

“ Un engagement historique ”

patrimoine communautaire, (3 millions d'euros par trimestre) ; le report du paiement de la taxe de séjour pour les hôteliers ; la prise en charge d'une partie des loyers professionnels (15 millions d'euros par trimestre) ; la reconduction des subventions aux associations et le renforcement du soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (30,5 millions d'euros par trimestre), l'adaptation de la commande publique... Ce sont des mesures très concrètes pour soutenir l'économie réelle et accompagner les hommes et les femmes qui portent le développement de notre territoire.



Les terrasses des cafés sont exonérées de taxes pour le trimestre.



Le fonds de soutien aux loyers des petites entreprises vise à garantir le mois d'avril.

SÉCURISER LES LOYERS DES ENTREPRISES

Afin de venir en aide aux entreprises, la Ville et la Métropole ont créé un fonds de soutien pour les loyers professionnels des entreprises qui seront dotées, si elles correspondent aux critères, de 500 euros pour le mois d'avril. Cela concerne les entreprises de moins de dix salariés ayant souffert de la crise et qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 euros par an. Plus de 10 000 entreprises sont potentiellement éligibles : indépendants, autoentrepreneurs, commerçants, TPE entre 0 et 10 salariés.



04 67 15 49 39,
04 67 15 49 40,
04 67 15 49 41 et
04 67 15 49 42.

Téléchargez le dossier sur entreprendre-montpellier.com

ASSOCIATIONS : 450 000 EUROS INVESTIS

Avec la pandémie, les associations ont cessé leurs activités et leur fonctionnement. Parmi les plus touchés, les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui travaillent au quotidien pour l'aide à la création d'emplois et à l'insertion professionnelle des jeunes. Pour les soutenir dans ce moment difficile, la Ville et la Métropole débloquent la somme de 450 000 euros par trimestre afin de les aider à poursuivre leur lutte contre les inégalités et favoriser l'inclusion.

Concernant les associations œuvrant dans le domaine de la culture, du sport et de l'événementiel, il a été acté de maintenir à 30 millions d'euros les subventions votées lors des premiers conseils de l'année 2020.



04 67 13 64 87 et subventions-partenariats@montpellier3m.fr

50 M€

C'est le montant des mesures économiques, à l'initiative de la Métropole et de la Ville de Montpellier, pour aider les entreprises et les associations.

Dont :

20 M€

pour soutenir les entreprises pendant ce trimestre.

30 M€

pour soutenir les associations à l'année.

Informer et accompagner

La Cellule métropolitaine de soutien et d'accompagnement relaie tous les dispositifs économiques et oriente chaque demande des acteurs économiques vers le bon interlocuteur.

Deux lignes téléphoniques sont ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h :

04 67 13 97 43 ou 04 67 13 61 03

et un mail dédié : covid19-soutien-economique@montpellier3m.fr.

1,3 MILLIARD D'EUROS

C'est le montant pluriannuel d'investissement de la Ville et de la Métropole (2020-2022) pour soutenir l'activité. Dès 2020,

420 millions d'euros sont engagés.

Pour la Ville, il s'agit notamment de la mise en chantier de trois nouvelles écoles et du pôle éducatif du quartier prioritaire Mosson, de la rénovation de deux Maisons pour tous et de la création du nouveau quartier Beausoleil.

Pour la Métropole, il s'agit des réalisations de la ligne 5 et de l'extension de la ligne 1 de tramway, de la station d'épuration Maera, de la rénovation du centre nautique Neptune, des pistes cyclables (100 M€ sur dix ans) et du contournement Ouest de Montpellier (Com).

Exonérations et souplesse

Les entreprises (TPE, PME, startups) qui n'ont pu exercer leurs activités, et qui sont hébergées dans le patrimoine communautaire, sont exonérées des loyers pour un trimestre, reconductible également. Cela concerne environ 200 bénéficiaires. Elles doivent être, en revanche, à jour des paiements et de leurs cotisations fiscales et sociales.

Enfin, à la demande des hôteliers, le paiement de la taxe de séjour a été reporté pour le premier semestre 2020, afin de soulager leurs trésoreries. Concernant la commande publique, la Ville et la Métropole se sont engagées à accélérer les délais de paiement et à ne pas pénaliser les retards dans les livraisons de chantiers.



Durant la collecte, les agents veillent notamment au respect des distances.

DÉCHETS

La collecte est opérationnelle

Depuis le début du confinement, le service de ramassage des ordures ménagères fonctionne sans encombre, grâce à des aménagements d'horaires et à des prises de service étalées et sécurisées. Le volume collecté augmente en zone résidentielle.

La collecte des déchets se déroule presque normalement sur le territoire de la Métropole pendant cette crise sanitaire. Sur les quatorze communes de la Régie, les collectes du matin ont été avancées à la veille au soir, afin de permettre aux agents ayant des contraintes de garde d'enfants de poursuivre leurs missions. Sur les autres communes, dont Montpellier, les prises de service ont été étalées. Les agents se croisent le moins possible aux vestiaires et les premiers camions sortent plus tôt (1h à 1h30 avant le départ habituel).

« Pour les ordures ménagères, la baisse à l'entrée de l'usine de méthanisation Amétyst est de l'ordre de 10 %. Elle est due à la baisse des activités (tertiaires, loisirs, restauration), même si les quantités dans les zones résidentielles ont

sensiblement augmenté. En tri sélectif, nous n'enregistrons pas de baisse à l'entrée du centre de tri Demeter. Les habitants continuent de trier à domicile. La légère baisse sur la récupération du verre est liée à la fermeture des bars et restaurants », explique Valérie Barthas-Orsal, vice-présidente de la Métropole, déléguée à la prévention et valorisation des déchets, à la propreté de l'espace public, et adjointe au maire de Montpellier.

Désinfection régulière

Pour autant, en cette période particulière, les prestataires de la collecte n'ont pas eu, à ce jour, à faire appel à des personnels supplémentaires. « Les adaptations d'horaires qui ont été mises en œuvre et le respect des mesures de protection

appliquées depuis le début du confinement ont montré leur efficacité », estime l'élue. Elle fait notamment référence à la désinfection régulière des camions et des outils de travail mais aussi des gants et des tenues de protection individuelle ajoutée à la distanciation et à la mise à disposition récente de masques.

360 

C'est, hors encadrement, le nombre d'agents mobilisés chaque jour pour la collecte sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.



Seul le dépôt des déchets verts est autorisé en déchèterie pour le moment.

Déchèteries : réouverture partielle

Depuis le 23 avril, neuf des 20 établissements situés sur le territoire métropolitain sont à nouveau accessibles aux particuliers. Mais uniquement pour le dépôt des déchets verts et à la suite de la prise d'un rendez-vous par téléphone.

Fermées depuis le début du confinement, la réouverture totale des déchèteries sur le territoire métropolitain dépend en grande partie de celle, en aval, des centres techniques qui accueillent et traitent les déchets. Cependant, après des demandes de plusieurs maires et présidents de collectivité, dont celui de Montpellier, le préfet de l'Hérault vient d'autoriser une réouverture partielle des déchèteries, avec des conditions très précises et pour **les seuls déchets végétaux**, pour les particuliers et les artisans, car la Métropole en maîtrise les débouchés. En effet, certaines tailles saisonnières, travaux de débroussaillage et la lutte contre le risque incendie ne peuvent pas être reportés trop longtemps.

Ainsi, à l'échelle de la Métropole – qui compte 20 déchèteries au total – il a été décidé la réouverture partielle de près d'un établissement sur deux. Ainsi, celles de Baillargues/Castries, Castelnaud-le-Lez, Grabels, Saint Jean de Védas, Pignan, Pérols, Lattes, Montpellier Mosson et Montpellier Prés d'Arènes sont à nouveau accessibles au public depuis le 23 avril. « Si nous

n'ouvrons qu'une déchèterie sur deux, commente Valérie Barthas-Orsal, c'est parce que le nombre d'agents d'accueil par site a été doublé pour faire respecter les règles de distanciation. »

Valorisation

Même si les particuliers ayant un jardin ont des solutions alternatives pour valoriser les déchets verts (compostage ou simple broyage et « mulching »), la question de la réouverture des déchèteries était une des plus récurrentes sur le numéro vert de la Ville et de la Métropole. Quant aux autres déchets, issus du bricolage (gravats, matériaux) ou spéciaux (peintures, solvants, engrais), ils doivent impérativement être stockés à domicile, pour le moment, et en aucun cas jetés dans la nature ou déposés devant un pas de porte.



montpellier3m.fr/villebelle

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES : COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Prendre un rendez-vous par téléphone** (n° vert gratuit 0800 88 11 77). L'accès à la déchèterie choisie est possible du lundi au samedi sur une plage de 10 minutes.
- **Se rendre sur place avec une attestation dérogatoire de déplacement** où devra être cochée la case « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ». Identification nominative des usagers par un agent à l'entrée de la déchèterie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Il est effectué, comme d'habitude, une fois par semaine à Montpellier (jours de passage par rue sur le site internet de la Métropole – montpellier3m.fr/encombrants) et sur rendez-vous pour les autres communes (via les e-services de ce même site – eservices.montpellier3m.fr/collecte-des-dechets-menagers/demande-d-enlevement-d-encombrant/ ou encore par appel au n° gratuit 0800 88 11 77.

TRANSPORTS DOUX

Des pistes cyclables supplémentaires

La Métropole, sur la proposition de l'association Vélocité, va réaliser de nouvelles pistes cyclables, profitant ainsi de la raréfaction de la circulation automobile. Le déplacement à vélo est une des solutions pour garder ses distances durant l'épidémie. Une première en France.

En temps de coronavirus, le vélo est particulièrement utile : sa particularité physique favorise la distanciation sociale, moins que la voiture, certes, mais davantage que le tramway ou le bus. Ces derniers sont moins fréquentés

et surtout certaines personnes ne veulent plus le prendre par peur de la contagion car il s'agit d'un espace restreint et fermé où il est difficile de respecter les distances de sécurité. C'est la raison pour laquelle trois aménagements cyclables seront réalisés dans les prochaines semaines.

Une première en France

Montpellier est la première ville française à réaliser ces extensions de pistes cyclables depuis le début de la crise sanitaire. « La ville sans circulation automobile nous permet de poursuivre notre politique cyclable en réduisant les discontinuités constatées, explique Mustapha Majdoul, conseiller métropolitain en charge des mobilités actives. Nous espérons également que cette crise incitera plus de monde à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens. Cela va dans le sens de l'Histoire. »

Ces aménagements, suggérés par l'association Vélocité, se basent sur des initiatives de la sorte, prises à travers le monde. « La décision de la Métropole est positive, estime Charles Dassonville, porte-parole de l'association. C'est une première étape pour modifier et adapter l'espace urbain et généraliser l'usage de la marche et du vélo au quotidien. Les aménagements doivent être à la mesure du défi sanitaire de la mobilité post-confinement. »

Préparer le déconfinement

Le premier, inauguré il y a quelques jours, est situé sur le pont de Castelnau-le-Lez qui, de trois voies de circulation passera à deux. L'espace libéré permettra d'assurer la continuité de la piste cyclable à double sens sur le pont entre Montpellier et Castelnau-le-Lez. Si cet aménagement temporaire s'avère opérante pour les vélos et compatible avec le retour de la circulation, il deviendra définitif. Le second aménagement consistera à transformer deux voies de circulation sur l'avenue Charles-Flahault en piste cyclable reliant le centre-ville au CHU. Cette réalisation devra garantir la sécurité du personnel hospitalier qui se déplace à vélo. Enfin, la troisième piste cyclable passera par la Voie Domitienne, l'avenue Frédéric Sabatier d'Espeyran jusqu'à Castelnau-le-Lez via l'avenue de la Justice de Castelnau. Des balises ont été commandées afin d'isoler ces voies. Cet « urbanisme temporaire » permet de créer simplement et rapidement les pistes cyclables qui seront très utiles au moment du déconfinement.

15 KM 

C'est la longueur totale des nouveaux itinéraires cyclables provisoires qui seront aménagés sur le territoire, en collaboration avec l'association Vélocité, pour un budget de 100 000 euros.



Philippe Saurel, président de la Métropole et maire de la Ville de Montpellier a inauguré, vendredi 24 avril, un aménagement cyclable temporaire qui offre une continuité vélo entre Montpellier et Castelnau-le-Lez.



Les chiens recueillis par la SPA de la Métropole attendent leurs futurs maîtres. En confinement, le refuge est fermé au public, mais les adoptions sont possibles.

SPA

Les adoptions se poursuivent

À la Société Protectrice des Animaux, les adoptions de chiens se poursuivent et se font via internet, au domicile des adoptants.

« Le refuge de la SPA à Villeneuve-lès-Maguelone est fermé, mais les adoptions de chiens se poursuivent, explique Annie Bénézech, directrice de la SPA de Montpellier Méditerranée Métropole. Pour les chats, il faudra attendre le retour à la normale car pour les amis félines c'est un peu plus compliqué. » Pour adopter, tout se passe dans un premier temps via le site internet, la nouvelle famille choisit son futur chien dans la galerie de portraits d'animaux qui sont couplés à des informations personnelles sur chaque canidé. Il faut ensuite remplir les formulaires explicatifs et soumettre une candidature motivée. Après une longue conversation téléphonique, si la candidature est sélectionnée, l'adoption se passe alors chez l'adoptant. Le personnel de la SPA amène le chien à son nouveau domicile et livre dans le même temps les achats faits sur le site internet, tels collier,

laisse, harnais, croquettes... La directrice rappelle « qu'une adoption doit être un acte responsable mûrement réfléchi. Il ne faut pas que l'animal soit un dérivatif en cette période de confinement. »

Un appel aux dons

La SPA, qui bénéficie de la gratuité des locaux et d'une subvention de 75 000 euros par an de la part de la Métropole, a toutefois besoin d'un complément d'activité pour payer ses charges et ses 23 salariés. La moitié de ses ressources provenant des dons, legs et du produit des adoptions, elle a actuellement besoin de financement. C'est pourquoi, en cette période où seulement 50 animaux peuvent être adoptés, contre 120 habituellement par mois, elle fait un large appel aux dons via son site internet.

spa-montpellier.org

Propriétaires responsables

Être propriétaire d'un animal est un grand bonheur mais aussi une grande responsabilité. Pour rappel, accueillir un nouvel animal est un engagement sur le long terme. Cela exige la responsabilité de chaque membre de sa nouvelle famille afin de lui accorder les meilleurs traitements possibles et le confort minimal.

Un animal peut être refusé à l'adoption si la SPA estime que les conditions ne sont pas favorables à son placement. De plus, l'identification et la vaccination des animaux adoptés est obligatoire.

Montpellier, 1^{er} au palmarès



Montpellier vient de remporter le 1^{er} prix du Palmarès des villes où il fait bon vivre avec son chien. Reconnue comme un « laboratoire vivant » des villes françaises, elle reste un « indélogeable 1^{er} » en tête quasiment depuis la création du palmarès du magazine *30 millions d'amis* (4^e fois en 5 ans).

AGROÉCOLOGIE ET ALIMENTATION

Des produits frais et locaux aux drive fermiers

Maintenir une alimentation avec des produits frais de qualité est chose possible grâce à la mobilisation des producteurs locaux soutenus par la Métropole. Six nouveaux drive fermiers ont été créés pour se substituer à la fermeture temporaire de nombreux marchés.

Fruits, légumes, viandes, volailles, poissons, coquillages, produits laitiers, boissons, vins, épicerie salée et sucrée, miel et produits de la ruche et même plans de légumes sont autant de produits que l'on peut acheter dans l'un des six drive fermiers ouverts sur la métropole.

À Montpellier, deux d'entre eux sont gérés par le collectif de producteurs INPACT Occitanie, la FR CIVAM et les Marchés Paysans (solalim.civam-occitanie.fr). Sur les parkings du GGL stadium, le mercredi, de 10h à 13h et du palais des sports René Bognol, le vendredi, de 10h à 13h.

Les quatre autres drive fermiers sont gérés par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault (herault.chambre-agriculture.fr). Ils ont lieu :

- **À Montpellier** sur le parking du Domaine d'Ô, le mardi de 10h à 13h.
- **À Lattes**, au mas de Saporta, le vendredi de 10h à 13h.
- **À Saint Jean de Védas** sur le parking de la salle des Granges, le jeudi 10h à 13h.
- **À Vendargues**, sur l'aire de stationnement à l'arrière de la salle Armingué, le mercredi de 10h à 13h.

Des mesures barrières

Tous fonctionnent sur le même principe. Pour ceux gérés par la Chambre d'Agriculture, après commande sur la plate-forme e-commerce avec paiement sécurisé, il faut se rendre sur le site choisi qui accueille 10 clients tous les quarts d'heure. Avec le respect des mesures barrières, sans contact direct, les produits sont déposés par terre et les clients les mettent directement dans leurs coffres. Au total, ce sont entre 100 et 120 clients qui sont servis par drive durant la matinée.



Le vendredi de 10h à 13h, au drive de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, les produits frais et locaux sont à retirer au mas de Saporta.

Par ailleurs, la boutique de la Maison des vins du Languedoc a aussi ouvert un service de drive les mardis et vendredis, de 10h à 13h, au mas de Saporta à Lattes (maisondesvinsdulanguedoc.com) pour acheter les vins du Languedoc avec les conseils de Julien, sommelier.

Du bon et du local

En parallèle, de très nombreux producteurs locaux ont organisé de nouvelles solutions, avec des accueils sur rendez-vous, des commandes par téléphone avec enlèvement ou livraison. À retrouver sur le site BoCal de la Métropole : **bocal.montpellier3m.fr** – **numéro vert : 0800 730 983** (de 8h30 à 17h, du lundi au vendredi). Ce dernier permet aux consommateurs de connaître le point de vente ou les réseaux de livraison les plus proches des habitants. Sans oublier les sites des communes ou celui de la Chambre d'Agriculture sur lesquels de nombreuses adresses sont mentionnées.

Des halles alimentaires ouvertes

Les quatre halles alimentaires municipales de la Ville de Montpellier (Quatre Saisons, Laissac, Castellane, Jacques Cœur) continuent de fonctionner. Sur place, d'importants moyens ont été mis en place pour assurer la sécurité des clients et des commerçants. La préfecture a également autorisé l'ouverture de la halle Plaza (quartier des Grisettes), du lundi au samedi de 8h à 18h et le dimanche jusqu'à 13h.

SANTÉ

Tous en lutte contre le COVID-19

Pour faire face à l'urgence sanitaire, des équipes de recherches, des entreprises, le CHU et des cliniques de Montpellier sont mobilisés pour lutter contre le COVID-19.

Un médicament testé par MedinCell

MedinCell, la start-up de biotechnologie basée à Jacou, a lancé un projet de recherche pour une formulation injectable à action prolongée d'Ivermectine, qui pourrait, tout comme la chloroquine, entrer dans la composition d'un futur traitement du COVID-19. L'Ivermectine est un médicament antiparasitaire et antipaludéen reconnu comme très efficace par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des études cliniques devraient confirmer son action antivirale sur le coronavirus. En cas de résultats positifs, l'Ivermectine injectable à action prolongée offrirait une solution abordable pouvant être rapidement déployée pour faire face à une pandémie globale.

medincell.com

Don d'hydroxychloroquine par Sanofi

L'entreprise biopharmaceutique Sanofi travaille à la fourniture de lots d'hydroxychloroquine destinés aux essais cliniques menés à travers le monde, pour trouver une solution thérapeutique dans la lutte contre le Coronavirus.

Sanofi a augmenté sa capacité de production de 50 % de ce dérivé de la chloroquine prescrit contre le paludisme, et prévoit de la renforcer dans les prochains mois.

L'entreprise s'est engagée à donner 100 millions de doses d'hydroxychloroquine à une cinquantaine de pays où des études cliniques sont en cours, et continuera de faire don du médicament si les études cliniques sont concluantes.

sanofi.fr



© Clinique du Parc (Castelnau-le-Lez)

Polytech adapte des masques Décathlon®

Un don de 140 masques faciaux de plongée Easybreath effectué par Décathlon® à la clinique du Parc de Castelnau-le-Lez, est à l'origine d'un partenariat noué par l'établissement de santé avec l'école d'ingénieurs Polytech de Montpellier. Afin d'adapter ces masques pour les soignants du service réanimation de la clinique, Polytech Montpellier a travaillé sur la modélisation et l'impression en 3D d'un embout adapté, pour permettre une filtration sécurisée de l'air inspiré et expiré. Les soignants au contact de patients atteints du COVID-19, sont ainsi protégés comme avec un masque FFP2. L'école d'ingénieurs a travaillé bénévolement à l'adaptation de ces masques, qui pourront être utilisés par l'ensemble des personnels soignants du groupe Clinipole exposés aux malades, en cas de besoin.

groupectinipole.fr

Les masques ont été testés par des infirmières du service réanimation de la clinique, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur efficacité.

Vogo participe à des essais cliniques

Un essai clinique d'une version grand public d'Easycov, un test salivaire de dépistage du COVID-19, est réalisé par le CHU de Montpellier, en lien avec la société de biotechnologie SkillCell et des scientifiques du CNRS (laboratoire Sys2Diag). Si les résultats de l'étude sont concluants, Vogo, une start-up montpelliéraine, se chargera du développement de l'application mobile destinée à visualiser l'analyse des résultats par la lecture colorimétrique du test EasyCov. Un déploiement massif du test pourrait être envisagé très rapidement auprès des personnels de santé.

vogo-group.com